



- Art. 1** Le tournoi N° d'autorisation 2202396.
- Art. 2** Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD et le règlement ci-après.
- Art. 3** Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et en possession de sa licence compétition 2022/2023 à l'envoi de l'inscription, la zone géographique du tournoi est Nationale. La **date limite d'inscription est le 20 février 2023** (date d'inscription prise en compte en cas de surnombre).
1 tableau - 14 € / 2 tableaux – 18 €
Payement directement sur Badnet
- Art. 4** Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses de minime à vétéran, classées P12 à N3 ainsi qu'aux non-compétiteurs.
- Art. 5** Chaque participant doit connaître les sanctions encourues par un joueur déclaré « FORFAIT » après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le Comité de sa non-participation et adressera, au plus tard 48 heures après la fin du tournoi, les pièces justificatives à la Commission de Ligue des Officiels Techniques (CLOT).
- Art. 6** Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
- Art. 7** Le Juge Arbitre sera Patrick Fageol et ses décisions sont sans appel.
- Art. 8** Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas un point du règlement.
- Art. 9** 3 tableaux sont ouverts, Simple Dame (SD), Double Dame (DD) et Double Mixte (DM). Les inscriptions sont limitées à deux tableaux au maximum.
- Art. 10** Les organisateurs se réservent le droit de modifier le mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs catégories. Un tableau ne sera ouvert qu'avec un minimum de 4 inscrit(e)s. L'organisateur se réserve le droit de fusionner ou scinder des tableaux en cas d'inscriptions insuffisantes ou trop nombreuses.
Pour tous les tableaux 2 sortants par poule de 3 ou 4 (si possible) en priorité ou éventuellement élimination directe si trop grand nombre de match par jour (8).
Match de 2 sets gagnant de 21 points.
Maximum de 175 joueurs (date d'inscription prise en compte en cas de surnombre).
En cas de forfait :
En simple le joueur(es) sera remplacé par le remplaçant par ordre à la meilleure cote du CPPH en double le joueur(se) orphelin lui sera proposé le remplaçant à la meilleure cote du CPPH en accord avec le joueurs(se).
- Art. 11** Les matchs peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu.
- Art. 12** Les tableaux seront affichés et pourront être modifiés avant le début des matchs. Les horaires des matchs sont donc donnés uniquement à titre indicatif.
- Art. 13** Tout(e) joueur(se) doit être présent(e) dans la salle une heure avant l'heure annoncée de son match.
- Art. 14** Le tournoi est joué avec des volants plumes pour toutes les catégories et sont à la charge des joueurs. En cas de litige entre deux joueurs sur le choix des volants, le volant officiel sera le RSL-3, mis en vente dans la salle.
- Art. 15** Tout participant devra se faire pointer à la table de marque dès son arrivée dans la salle chaque jour de la compétition.
- Art. 16** Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match (tirage au sort et test des volants compris).
- Art. 17** Tout(e) joueur(se) doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueur(se) ne sera autorisé à quitter le terrain, sans l'accord du juge arbitre.
- Art. 18** Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant leur match, leurs entraîneurs ou conseillers, les membres du comité d'organisation, le juge arbitre et les arbitres.
- Art. 19** Passé un délai de cinq minutes, tout(e) joueur(se) non présent(e) sur le terrain sera déclaré(e) « FORFAIT ».
- Art. 20** Le temps de repos minimum entre deux matchs sera de vingt minutes.
- Art. 21** Les matchs seront auto-arbitrés ou arbitrés jusqu'aux finales, Cependant, tout(e) joueur(se) pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre.

- Art. 22** Tout(e) joueur(se) en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.
- Art. 23** Les frais d'inscription ne seront remboursés, après tirage au sort, que sur présentation d'un justificatif valable, dans les 3 jours suivant la compétition.
- Art. 24** L'utilisation de substances et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement, en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des Sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).
- Art. 25** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.
- Art. 26** Les récompenses seront remises à la fin de chaque journée, lors du podium. Les joueur(se)s vainqueur(e)s ou finalistes d'un tableau sont tenu(e)s de rester jusqu'à la remise de récompenses et de participer à la cérémonie.
- Art. 27** Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement.